

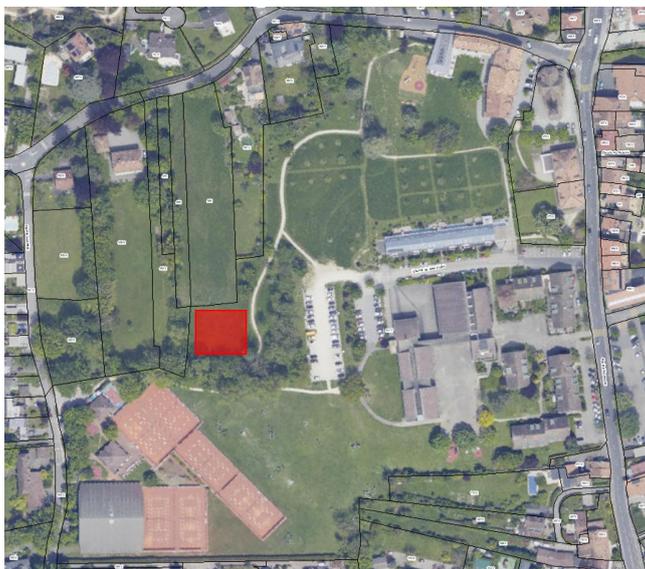
## **PARCS À CHIENS MESURE À L'ESSAI**

Afin de répondre à la demande de nombreux riverains, la mairie a décidé de mettre en place deux espaces de liberté pour les chiens, à l'essai, sur le territoire communal.

Les avis et suggestions des utilisateurs seront récoltés durant la période d'essai de 5 mois, afin de déterminer si les installations seront retirées ou pérennisées avec une structure plus durable.

Situation des deux parcs :

### **1. Collonge - Parc Rivollet :**



### **2. Vésenaz – Parc du Pré-de-la-Croix :**



*Annexe : Fiche informative, mise en place à l'entrée des parcs.*



COMMUNE DE  
COLLONGE-BELLERIVE



# ESPACE DE LIBERTÉ POUR CHIENS À L'ESSAI

La Commune a aménagé cet espace afin que vos chiens puissent s'ébattre librement

À la fin du mois de juin 2023, un bilan sera établi et une décision prise sur une pérennisation ou non de cet espace

**Votre avis et vos suggestions nous intéressent**

par mail à [technique@collonge-bellerive.ch](mailto:technique@collonge-bellerive.ch) avec l'objet «Avis: parcs à chiens»



Pour rappel, les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections canines de leurs compagnons et de les jeter dans les poubelles dévolues à cela

De plus, les chiens restent sous la maîtrise et la responsabilité de leurs détenteurs (L 10531)